

Le recueil des actes administratifs du SIED 70 a pour objet d'assurer la publicité des délibérations du Bureau et du Comité. Ce recueil n°20 concerne les délibérations du Comité lors de ses réunions des 19 avril et 8 novembre 2008, les délibérations du Bureau syndical lors de ses réunions des 28 avril, 28 juillet et 13 octobre 2008 et les délibérations du Conseil d'exploitation de la régie des énergies renouvelables lors de ses réunions des 21 juillet et 13 octobre 2008. Ce recueil doit être tenu à disposition du public dans chaque mairie. Le public en est informé par voie d'affichage.

COMITE SYNDICAL : SÉANCE DU 19 AVRIL 2008**DELIBERATION N° 1 : Election du président**

Le Comité syndical a procédé à l'élection de son président, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :
Nombre de bulletins : 355, nombre de bulletins blancs : 51, nombre de bulletins nuls : 6, nombre de suffrages exprimés : 298 dont 293 pour Monsieur Jacques ABRY.

DELIBERATION N° 2 : Détermination du nombre de Vice-présidents

Le Comité syndical fixe à 4 le nombre des Vice-présidents du syndicat.

DÉLIBÉRATION N° 3 : Election du 1^{er} Vice-président

Le Comité syndical a procédé à l'élection du 1^{er} Vice-président après que Madame Catherine DUTRUCH, déléguée de Rosières-Sur-Mance ait fait acte de candidature. Les résultats du vote sont les suivants : Votants: 356, Abstentions : 3, Madame Catherine DUTRUCH ayant obtenu 353 voix a été déclarée élue.

DÉLIBÉRATION N° 4 : Election du 2^{ème} Vice-président

Le Comité syndical a procédé à l'élection à du 2^{ème} Vice-président après que Monsieur Robert BOURQUIN, délégué de Coisevaux ait fait acte de candidature. Les résultats du vote sont les suivants : Votants : 356, Abstentions : 2, Monsieur Robert BOURQUIN ayant obtenu 354 voix a été déclaré élu.

DELIBERATION N° 5 : Election du 3^{ème} Vice-président

Le Comité syndical a procédé à l'élection du 3^{ème} Vice-président après que Monsieur Raymond BILQUEZ, délégué de Francheville ait fait acte de candidature. Les résultats du vote sont les suivants : Votants : 356, Contre : 6, Abstentions : 6, Monsieur Raymond BILQUEZ ayant obtenu 344 voix a été déclaré élu.

DÉLIBÉRATION N° 6 : Election du 4^{ème} Vice-président

Le Comité syndical a procédé à l'élection au scrutin secret du 4^{ème} Vice-président après que Monsieur Gilles MARTINET, délégué de La Lanterne-et-les-Armons ait fait acte de candidature. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants : nombre de bulletins : 341, nombre des bulletins blancs : 70, nombre de bulletins nuls : 9, nombre de suffrages exprimés : 262 dont 252 pour Monsieur Gilles MARTINET.

DÉLIBÉRATION N° 7 : Election des autres membres du Bureau

Le Comité syndical a procédé à l'élection au scrutin secret des membres du Bureau composé comme suit :
1 secrétaire : Monsieur Jacques THEULIN, délégué de Villers-Le-Sec (291 voix),
1 secrétaire adjoint : Monsieur Yves MONNET, délégué de Rioz (285 voix),
10 administrateurs : Messieurs Frédéric LAURENT, délégué de Mailleroncourt-Saint-Pancras (284 voix) ; Jean-Michel VUILLEMINOT, délégué de Corbenay (276 voix) ; Pierre ROUSSET, délégué de Essertenne-et-Cecey (275 voix) ; Robert MAGNET, délégué de Thieffrans (269 voix) ; Jacques HEZARD, délégué de Bucey-Les-Traves (266 voix) ; Eugène VAUDREY, délégué de Beveuge (265 voix) ; Jacky FAVRET, délégué de Blondfontaine (264 voix) ; Joël DAVAL, délégué de Breuchotte ; Patrick BAILLY-MAITRE, délégué de Ruhans (258 voix) ; Jean-Pierre FOUQUET, délégué d'Autet (254 voix).

DELIBERATION N° 8 : Désignation des membres du Conseil d'exploitation de la Régie des énergies renouvelables

Le Comité syndical désigne Madame Catherine DUTRUCH et Messieurs Jacques ABRY, Robert BOURQUIN, Raymond BILQUEZ et Gilles MARTINET comme membres du Conseil d'exploitation de la Régie des énergies renouvelables.

DÉLIBÉRATION N° 9 : Désignation du directeur de la Régie des énergies renouvelables

Le Comité syndical approuve la proposition du Président de désigner Monsieur Jean-Paul BARSOT comme directeur de la Régie des énergies renouvelables.

DÉLIBÉRATION N° 10 : Commission d'appel d'offres du syndicat

Le Comité syndical désigne d'une part, Madame Catherine DUTRUCH et Messieurs Robert BOURQUIN, Raymond BILQUEZ, Gilles MARTINET et Jacques THEULIN membres titulaires de la commission d'appel d'offres du syndicat et, d'autre part, Messieurs Frédéric LAURENT, Jean-Michel VUILLEMINOT, Jean-Pierre FOUQUET, Eugène VAUDREY et Jacky FAVRET membres suppléants de cette commission.

DÉLIBÉRATION N° 11 : Délégations du Comité au président et au Bureau

Le Comité syndical décide de transférer au président les délégations suivantes :

- 1/ Prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres d'un montant inférieur ou égal à 90 000 euros, lorsque leurs crédits sont inscrits au budget.
- 2/ Prendre toutes décisions concernant des avenants aux marchés ou accords cadres indiqués en 1) ci-dessus qui n'entraînent pas une augmentation de plus de 5% du montant du contrat initial, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- 3/ Passer les bons de commande des marchés de travaux en cours d'exécution.
- 4/ Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférents.
- 5/ Réaliser les lignes de trésorerie sur la base des plafonds convenus avec l'organisme bancaire.

Il donne délégation au Bureau de toutes ses attributions à l'exception, d'une part, de celles transférées au Président et, d'autre part :

- 1/ u vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2/ de l'approbation du compte administratif ;
- 3/ des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 ;
- 4/ des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5/ de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6/ de la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7/ des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

DÉLIBÉRATION N° 12 : Indemnité de fonction et frais de déplacement

Le Comité syndical décide du versement au président de l'indemnité au taux de 100% du barème correspondant à la population actuelle du syndicat (182 667 habitants), soit 35,44% de l'indice brut 1015, il reporte sa décision à la prochaine réunion concernant les Vice-présidents qui auraient reçu des délégations. Il décide également du versement d'indemnités de déplacement aux membres du Bureau et des autres instances créées par le SIED 70 qui ne bénéficieraient pas d'indemnités de fonction.

DÉLIBÉRATION N° 13 : Règlement intérieur

Le Comité syndical adopte le projet de règlement intérieur, étant précisé qu'il pourra être amendé ou complété après délibération du Comité.

DÉLIBÉRATION N° 14 : Extension du périmètre syndical

Le Comité syndical décide de l'adhésion de la commune de Chancey.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 28 AVRIL 2008

DELIBERATION N° 1 : Participations financières du SIED 70 – cas particuliers

Le Bureau syndical décide de ne pas participer aux travaux d'extensions du réseau concédé d'électricité pour le réémetteur Orange à RAZE, pour la ligne LGV à BEAUMOTTE-AUBERTANS, COGNIERES, LES MAGNY, SORANS-LES-BREUREY et BREVILLIERS.

DÉLIBÉRATION N° 2 : Programme de la tranche AB du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 2^{ème} partie

Les travaux programmés comprennent 3 renforcements à DAMPIERRE-SUR-LINOTTE, QUINCEY et RADDON-ET-CHAPENDU.

Les travaux au coup par coup concernent 4 renforcements à BREUREY-LES-FAVERNEY, GRATTERY, MAGNY-VERNOIS et SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN.

DELIBERATION N° 3 : Programme de la tranche C du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 2^{ème} partie

Le Bureau décide, au titre des travaux au coup par coup, de la réalisation d'un aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité à CHAMPLITTE.

DELIBERATION N° 4 : Programme de la tranche S du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 1^{ère} partie

Le Bureau décide, au titre des travaux au coup par coup, de la réalisation d'une opération de sécurisation des réseaux à basse tension en fils nus par des câbles aériens torsadés à QUENOCHÉ.

DELIBERATION N° 5 : Programme départemental

Des travaux d'extension sur le réseau concédé d'électricité sont inscrits au titre du programme départemental d'électrification rurale à HAUT-DU-THEM-ET-CHATEAU-LAMBERT.

DELIBERATION N° 6 : Programme syndical de travaux – 2^{ème} partie

Le Bureau syndical décide de la réalisation des travaux ci-après :

A) Travaux programmés :

Sur le réseau de distribution publique d'électricité 7 extensions sont programmées à ARC-LES-GRAY, BEAUMOTTE-AUBERTANS, BREVILLIERS, COGNIERES, LANTENOT, LES MAGNY et SORANS-LES-BREUREY.

Les travaux se rapportant aux installations communales d'éclairage public comprennent 10 extensions à ARC-LES-GRAY, CHALONVILLARS, CHARCENNE, LA COTE, FLEUREY-LES-FAVERNEY, FRAHIER-ET-CHATEBIER, LIEVANS, QUINCEY, SAINT-GAND et SECENANS ainsi que 3 renforcements à CHAMPLITTE, POMOY et VANTOUX-ET-LONGEVILLE.

B) Travaux au coup-par-coup :

Sur le réseau de distribution publique d'électricité 2 extensions ont été réalisées au titre des travaux au coup par coup à FRAHIER-ET-CHATEBIER et GY, un aménagement esthétique à VESOUL, et un renforcement à NEUREY-EN-VAUX.

Trois extensions d'installations communales d'éclairage public ont été engagées à DAMPIERRE-LES-CONFLANS, ECHENOZ-LA-MELINE et VESOUL, et 3 renforcements à AILLEVILLERS-ET-LYAUMONT, ECHENOZ-LA-MELINE et OISELAY-ET-GRACHAUX, ainsi que 4 opérations de génie civil de télécommunications à CHAMPLITTE, CHARMOILLE, LURE et VESOUL.

CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DES EnR (énergies renouvelables) - SÉANCE DU 21 JUILLET 2008

DELIBERATION N° 1 :

Le Conseil d'exploitation de la régie des EnR désigne respectivement, après vote à bulletin secret par 4 voix pour et une abstention, Monsieur Jacques ABRY, président et Madame Catherine DUTRUCH, vice-présidente.

DELIBERATION N° 2 : Service des énergies renouvelables

Le Conseil d'exploitation de la régie des EnR, au vu du temps passé par l'ingénieur chargé des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine des énergies renouvelables, suggère de revoir le coût de la rémunération du SIED 70 et précise que ses nouvelles dispositions s'appliqueront à compter de la date d'application de la présente délibération.

DELIBERATION N° 3 : Chauffage automatique au bois de Scy-Sur-Saône-et-Saint-Albin

Afin de permettre la mise en service prochaine de la chaufferie de Scy-Sur-Saône-et-Saint-Albin et rendre cet établissement conforme à l'arrêté du 23 juin 1978 relatif aux installations fixes destinées au chauffage des bâtiments recevant du public, il est nécessaire, soit de déplacer à l'extérieur de la chaufferie les 2 cheminées, soit de rendre inaccessible au public une zone de 10 mètres autour du bâtiment de la chaufferie.

Le Conseil d'exploitation de la régie des EnR propose qu'une clôture soit installée et suggère que le SIED 70 intervienne auprès des maîtres d'œuvre afin d'engager leur responsabilité dans les dépenses supplémentaires.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 28 JUILLET 2008

DÉLIBÉRATION N° 1 : Programme de la tranche AB du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 3^{ème} partie

Les travaux programmés comprennent 12 extensions à BELVERNE, BOULIGNEY, BREUREY-LES-FAVERNEY, BROYE-AUBIGNEY-MONTSEUGNY, BUCEY-LES-TRAVES, CHOYE, COLOMBE-LES-VESOUL, EQUEVILLEY, LIEVANS, LOULANS-VERCHAMP, MOLLANS et PESMES ainsi que 4 opérations de renforcement à ALAINCOURT, BREUCHES, HAUT-DU-THEM-CHATEAU-LAMBERT et LA LANTERNE-ET-LES-ARMONTS.

Les travaux au coup par coup concernent 28 extensions à AMANCE, ARBECEY, AYNANS (LES), BATIES (LES), BETAUCOURT, BREUREY-LES-FAVERNEY, CHAMPLITTE, CHARIEZ, CHARMOILLE, CHAUX-LA-LOTIERE, CORRAVILLERS, ESPRELS, ESSERTENNE-ET-CECEY, ETUZ, FESSEY (LES), FLAGY, FLEUREY-LES-FAVERNEY, HAUTEVELLE, LYOFFANS, MELISEY, PESMES, PURGEROT, QUINCEY, SAPONCOURT, VAIVRE-ET-MONTOILLE, VERNOTTE (LA), VILLERS-LES-LUXEUIL et VORAY-SUR-L'OGNON ainsi que 3 renforcements à ESBOZ-BREST, ETUZ et MONTBOZON.

DELIBERATION N° 2 : Programme de la tranche C du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 3^{ème} partie

Le Bureau décide de la réalisation de 4 opérations programmées d'aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité à ALAINCOURT, AUXON, NOIDANS-LE-FERROUX et VILLERS-LE-SEC.

Les travaux au coup par coup concernent la réalisation de 3 opérations à FROTEY-LES-LURE, LAVONCOURT et SAINT-BRESSON.

DELIBERATION N° 3 : Programme de la tranche S du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 2^{ème} partie

Le Bureau décide, au titre des travaux au coup par coup, de la réalisation d'une opération de sécurisation des réseaux à basse tension en fils nus par des câbles aériens torsadés à LA ROCHE-MOREY.

DELIBERATION N° 4 : Programme syndical de travaux – 3^{ème} partie

Le Bureau syndical décide de la réalisation des travaux ci-après :

A) Travaux programmés :

Sur le réseau de distribution publique d'électricité 4 extensions sont programmées à LIEVANS, MONTBOZON, QUINCEY et RAZE.

Les travaux se rapportant aux installations communales d'éclairage public comprennent 13 extensions à ALAINCOURT, AUXON, BREUREY-LES-FAVERNEY, BUCEY-LES-TRAVES, CHOYE, HAUTEVELLE, LIEVANS, MAILLEY-CHAZELOT, PESMES, QUINCEY, SELLES, VILLERS-LE-SEC et VILLERS-LES-LUXEUIL.

Cinq opérations de génie civil de télécommunications sont programmées à ALAINCOURT, AUXON, CHAMPLITTE, QUINCEY et VILLERS-LE-SEC.

B) Travaux au coup-par-coup :

Sur le réseau de distribution publique d'électricité 3 extensions ont été réalisées à AUTET, FAYMONT et MAILLEY-CHAZELOT, et un aménagement à LURE.

Seize extensions d'installations communales d'éclairage public ont été engagées à ARC-LES-GRAY, BASSIGNEY, BRUSSEY, CHARIEZ, ESSERTENNE-ET-CECEY, ETUZ, FROTEY-LES-LURE, GEVIGNEY-ET-MERCEY, GRANGE-LE-BOURG, LAVONCOURT, LYOFFANS, PURGEROT, QUENOCHÉ, RIOZ, VERNOTTE (LA), VORAY-SUR-L'OGNON, et 4 renforcements à ANJEU, ETUZ, MONTBOZON et LA ROCHE-MOREY, ainsi que 10 opérations de génie civil de télécommunications à BRUSSEY, CHARIEZ, CORDONNET (LE), FESSEY (LES), FLAGY, FROTEY-LES-LURE, LAVONCOURT, LYOFFANS, NEUVILLE-LES-CROMARY et VILLERS-LES-LUXEUIL.

DELIBERATION N° 5 : Participations financières du SIED 70 – cas particuliers

Le Bureau syndical décide de ne pas participer aux travaux d'extension du réseau concédé d'électricité pour le passage à niveau situé rue de la Saline à GOUHENANS ni pour le pylône de téléphonie mobile situé à QUINCEY.

DELIBERATION N° 6 : Election d'un délégué au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Le Bureau syndical désigne Monsieur Gilles MARTINET pour représenter le SIED 70 au collège des élus du CNAS.

DELIBERATION N° 7 : Mesures salariales en faveur du pouvoir d'achat

Le Bureau syndical décide que les agents de catégorie B du syndicat, dont l'indice brut est supérieur à 380, pourront bénéficier d'IHTS conformément au décret n°2007-1630.

DELIBERATION N° 8 : Marchés de travaux sur le réseau syndical d'électricité, sur des installations d'éclairage public et de génie civil de communications électroniques

Le Bureau syndical décide du lancement d'une procédure de marchés négociés avec mise en concurrence préalable, approuve le dossier de consultation des entreprises, et charge le président de la sélection des candidatures et de la conduite des négociations en vue de la signature des marchés.

DELIBERATION N° 9 : Service des énergies renouvelables

Au vu du temps passé par l'ingénieur chargé des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine des énergies renouvelables, le Bureau syndical décide de modifier le coût de la rémunération du SIED 70, et précise que ces dispositions s'appliquent à toutes les prestations confiées à compter de la date de la présente délibération.

DELIBERATION N° 10 : Chauffage de Scy-Sur-Saône-et-Saint-Albin

Afin de permettre la mise en service prochaine de la chaufferie de Scy-Sur-Saône-et-Saint-Albin, établissement soumis à l'arrêté du 23 juin 1978 relatif aux installations fixes destinées au chauffage des bâtiments recevant du public, le Bureau syndical retient la solution proposée par le Conseil d'exploitation de la régie des EnR qui consiste à rendre inaccessible au public une zone de 10 mètres autour du bâtiment de la chaufferie. Il charge le président de toutes les formalités nécessaires à l'acquisition du terrain, de faire réaliser les travaux de clôture et d'engager une négociation avec les maîtres d'œuvre sur leur responsabilité pour ces travaux supplémentaires.

**CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DES EnR
(énergies renouvelables) - SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2008**

DELIBERATION N° 1 :

Le Conseil d'exploitation de la régie des EnR donne un avis favorable sur le protocole transactionnel à intervenir entre les maîtres d'œuvre et le SIED 70 concernant les travaux supplémentaires à réaliser pour la mise en conformité de la chaufferie selon l'arrêté du 23 juin 1978.

DELIBERATION N° 2 : Service des énergies renouvelables

Le Conseil d'exploitation de la régie des EnR émet un avis favorable aux dispositions relatives aux travaux réalisés en régie et de coordination SPS (sécurité et protection de la santé) pour la construction de la chaufferie.

DELIBERATION N° 3 : Chauffage automatique au bois de Scy-Sur-Saône-et-Saint-Albin

Le Conseil d'exploitation de la régie des EnR propose que la charge fixe F définie par la délibération n°8 du Bureau syndical du 29 novembre 2007, compte tenu de l'emprunt de 270 000 euros sur 20 ans, soit égale à 30 834 euros.

Le Conseil d'exploitation de la régie des EnR prend acte de la convention d'exploitation de la chaufferie passée avec l'entreprise ELYO jusqu'au 31 décembre 2008, dans l'attente du lancement d'une consultation au 1^{er} janvier 2009, et donne un avis favorable sur le projet de convention à passer avec la commune de Scy-Sur-Saône-et-Saint-Albin pour l'exploitation de 1^{er} niveau de la chaufferie assurée par les employés communaux

Le Conseil d'exploitation de la régie des EnR suggère que le montant mensuel des prestations en régie à réaliser par le SIED 70 jusqu'au 31 décembre 2008, soit fixé à 590 euros.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2008

DÉLIBÉRATION N° 1 : Programme de la tranche AB du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 4^{ème} partie

Les travaux programmés comprennent 2 extensions à CORBENAY.

Les travaux au coup par coup concernent 3 extensions à FRAHIER-ET-CHATEBIER, SAINT-GERMAIN et SELLES.

DELIBERATION N° 2 : Programme de la tranche C du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 4^{ème} partie

Le Bureau décide de la réalisation de 2 opérations programmées d'aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité à LA ROCHE-MOREY et VAUCHOUX.

DELIBERATION N° 3 : Programme de la tranche S du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 3^{ème} partie

Le Bureau décide, au titre des travaux programmés, de la réalisation d'une opération de sécurisation du réseau à basse tension en fils nus par des câbles aériens torsadés à VAUCHOUX.

DELIBERATION N° 4 : Programme départemental

Des travaux d'extension du réseau concédé d'électricité au coup par coup sont inscrits au titre du programme départemental d'électrification rurale à BOUHANS-LES-LURE, GERMIGNEY, IGNY, MOFFANS-ET-VACHERESSE, LA PROISELIEREET-LANGLE, SAINT-BRESSON, SAINT-REMY et VILLERSEXEL.

DELIBERATION N° 5 : Programme syndical de travaux – 4^{ème} partie

Le Bureau syndical décide de la réalisation des travaux ci-après :

A) Travaux programmés :

Sur le réseau de distribution publique d'électricité 7 extensions sont programmées à BUSSIERES, ECHENOZ-LA-MELINE, FROIDECONCHE, GOUHENANS, HERICOURT, NOIDANS-LE-FERROUX et QUINCEY ainsi qu'un aménagement esthétique à VESOUL.

Les travaux se rapportant aux installations communales d'éclairage public comprennent 16 extensions à BOUHANS-LES-LURE, BUSSIERES, FRAHIER-ET-CHATEBIER, FROIDECONCHE, HERICOURT, LOMONT, LURE, MOFFANS-ET-VACHERESSE, NOIDANS-LES-VESOUL, NOIDANS-LE-FERROUX, LA ROCHE-MOREY, ROYE, SELLES, VESOUL et VAUCHOUX.

Quatre opérations de génie civil de télécommunications sont programmées à HERICOURT, LA ROCHE-MOREY, VAUCHOUX et VESOUL.

B) Travaux au coup-par-coup :

Sur le réseau de distribution publique d'électricité 5 extensions ont été réalisées à FROIDETERRE, LURE, ROYE, SAINT-SAUVEUR et VAIVRE-ET-MONTOILLE.

Huit extensions d'installations communales d'éclairage public ont été engagées à AMAGE, BOULT, CUBRY-LES-FAVERNEY, LOMONT, SAINT-BRESSON, SAINT-REMY, SCEY-SUR-SAONE et VILLERS-PATER, et 5 renforcements à ANJEU, ARC-LES-GRAY, CUBRY-LES-FAVERNEY, ECHENOZ-LA-MELINE et MONTBOZON ; ainsi que 6 opérations de génie civil de télécommunications à CUBRY-LES-FAVERNEY, FRAHIER-ET-CHATEBIER, MOFFANS-ET-VACHERESSE, LA PROISELIERE-ET-LANGLE, SAINT-BRESSON et SAINT-REMY.

DELIBERATION N° 6 : Participations financières du SIED 70 – cas particulier

Le Bureau syndical décide de ne pas participer aux travaux d'extension du réseau concédé d'électricité pour le passage du ticket vert en ticket bleu de la SNCF à VAIVRE-ET-MONTOILLE.

DELIBERATION N° 7 : Indemnité de conseil du Receveur

Le Bureau syndical fixe à 50% du montant maximum l'indemnité à verser au receveur syndical pour l'année 2008, et précise que ce taux sera appliqué jusqu'à l'achèvement de la présente mandature, sauf délibération contraire.

DELIBERATION N° 8 : Amortissement des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité

Le Bureau syndical décide de l'amortissement des ouvrages de distribution publique d'électricité que le syndicat réalise et dont il est maître d'ouvrage depuis sa création, et fixe à 40 années la durée d'amortissement. Il sera procédé aux amortissements des immobilisations à partir de 2009.

DELIBERATION N° 9 : Enveloppe financière 2009 et présentation budgétaire.

Le Bureau syndical adopte l'enveloppe financière des investissements prévus en 2009 à réaliser sur le réseau concédé d'électricité, les installations communales d'éclairage public et de génie civil de télécommunications.

DELIBERATION N° 10 : Chauffage de Scey-Sur-Saône-et-Saint-Albin / protocole transactionnel avec les maîtres d'oeuvre

Le Bureau syndical adopte le protocole transactionnel à intervenir entre les maîtres d'oeuvre et le SIED 70 concernant les travaux supplémentaires à réaliser pour la mise en conformité de la chaufferie selon l'arrêté du 23 juin 1978.

DELIBERATION N° 11 : Chauffage de Scey-Sur-Saône-et-Saint-Albin / coordination SPS (sécurité et protection de la santé)

Le Bureau syndical adopte les dispositions relatives aux travaux réalisés en régie et de coordination SPS (sécurité et protection de la santé) pour la construction de la chaufferie.

DELIBERATION N° 12 : Exploitation de la chaufferie de Scey-Sur-Saône-et-Saint-Albin

Le Bureau syndical prend acte de la convention d'exploitation de la chaufferie passée avec l'entreprise ELYO jusqu'au 31 décembre 2008, dans l'attente du lancement d'une consultation au 1^{er} janvier 2009, adopte le projet de convention à passer avec la commune de Scey-Sur-Saône-et-Saint-Albin pour l'exploitation de 1^{er} niveau de la chaufferie assurée par les employés communaux.

Le Bureau syndical fixe à 590 euros le montant mensuel des prestations en régie à réaliser par le SIED 70 jusqu'au 31 décembre 2008.

Le Bureau syndical précise que la charge fixe F définie par la délibération n°8 du Bureau syndical du 29 novembre 2007, compte tenu de l'emprunt de 270 000 euros sur 20 ans, est fixée à 30 834 euros.

DELIBERATION N° 13 : Crédit à court terme

Le Bureau syndical décide de l'ouverture de 2 lignes de trésorerie d'un montant de 1 000 000 d'euros chacune auprès du Crédit Agricole, une pour le budget principal du syndicat et l'autre pour le budget annexe « EnR chaufferie de Scey-Sur-Saône-et-Saint-Albin ».

COMITE SYNDICAL : SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2008

DÉLIBÉRATION N° 1 : Extension du périmètre syndical

Le Comité syndical décide de l'adhésion des communes de Bussières, Crevans, Lieucourt, Saint-Sulpice, Marnay, Malans, Montot, Champey et Savoyeux.

DÉLIBÉRATION N° 2 : Présidence des Commissions Environnement, Energie-bois, Travaux et Concession

Le Comité syndical constitue les commissions Environnement, Energie-bois, Travaux et Concession avec les élus ci-dessous mentionnés :

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Président par intérim : Jacques ABRY

Membres : Mesdames Sophie SIMON, Martine ANTONA et Bernadette PERUCHE, Messieurs Pierre ROUSSET, Frédéric LAURENT, Yvon KIEBER, Hervé THIERY, Philippe PLOYER, Claude HEINY, André CUENOT, Georges CARRY, Thomas DURUPT, Jean-Pierre ARCELON, Eugène BOUDOU, Guy SAINT-DIZIER et Jean-Marie COLLE.

COMMISSION ENERGIE BOIS

Président : Monsieur Robert BOURQUIN, 2^{ème} Vice-président du SIED 70

Membres : Madame Josiane BARBANT-VERRIER, Messieurs Jacques HEZARD, Joël DAVAL, Jacky FAVRET, Patrick TRUCHOT, Marc KIPPEURT, Alain GAVOILLE, Eric PETITJEAN, Jean-Pierre FUCHOT, Fabrice BIGONVILLE, Christian PY, Sébastien FRANCOIS et André GAUTHIER.

COMMISSION TRAVAUX

Président : Monsieur Raymond BILQUEZ, 3^{ème} Vice-président du SIED 70

Membres : Messieurs Jean-Michel VUILLEMINOT, Yves MONNET, Eugène VAUDREY, Jacques THEULIN, Henri JACQUOT, Jacques GUENOT, Jean-François NARDIN, Yannick MULLER, Jean RIGHETTI, Jean-Claude BREUILLARD, Jérôme ALLIX, Bernard ROBERT, Jean ROLANDI et René POSTY.

COMMISSION CONCESSION

Président : Monsieur Gilles MARTINET, 3^{ème} Vice-président du SIED 70

Membres : Messieurs Patrick BAILLY MAITRE, Jean-Pierre FOUQUET et Patrick SILVESTRE.

DÉLIBÉRATION N° 3 : Indemnités des Vice-présidents

Le Comité syndical approuve le régime indemnitaire accordé aux vice-présidents délégués des commissions énoncées ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N° 4 : Orientations générales des budgets principal et annexes 2009

Le Comité syndical émet un avis favorable aux orientations proposées par le Président pour le budget principal et les budgets annexes EnR.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE
DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE**

20, avenue des Rives du Lac, 70000 Vaivre-et-Montoille

☎ 03.84.77.00.00 ✉ 03.84.77.00.01 E-Mail : contact@sied70.fr

Le SIED 70 est autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité